

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26 C130

**Commission d'examen des candidatures
(eCandidat)
Année 2026-2027**

Diplôme : Licence

Mention : STAPS


Parcours : Entraînement Sportif

Année d'étude : 3^{ème} Année

Président de la commission	Alain BELLI	<i>Professeur des universités</i>
Membres de la commission	Martin GARET François VEYSSIERE	<i>Enseignant contractuel</i> <i>Professeur agrégé</i>

Fait à Saint Etienne, le 3 février 2026

La Directrice

LA DIRECTRICE
FACULTÉ SCIENCES ET TECHNIQUES
Marilyn BEAUCHAUD

M. BEAUCHAUD

Le Président de l'Université Jean Monnet,
Saint-Etienne


Florent PIGEON
